



CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Préambule

Dans l'objectif de réduire l'emploi des pesticides, les produits de traitements chimiques seront proscrits sur toutes les surfaces en pelouse et les zones imperméables : enrobé, goudrons bicouches, voirie, trottoirs, caniveaux, avaloirs, zones pavées (en plus des zones non traitées dans le cadre de la réglementation).

L'unique intervention autorisée se fera sur les trottoirs et allées de liaison en sablon.

Les seuls herbicides employés le seront en curatif, après en avoir informé le responsable des services techniques

DÉSIGNATION DES OUVRAGES

① - Travaux pelouses

- Les tondeuses utilisées seront sans recycleur. Le procédé "tonte mulching" n'est pas retenu.
- Les tontes seront effectuées à intervalles réguliers, à hauteur de coupe variant de 4 à 6 cm, suivant les sites et conditions atmosphériques.
- Les opérations de tonte seront en moyenne, de deux tontes par mois pour les périodes de mars, avril, mai, juin et septembre et un seul passage pour juillet, août et octobre.
- La zone de la Bâtisse, comprise entre le fossé et le bois, sera tondu 1 passage sur 2.

Des interventions supplémentaires peuvent être demandées pour des cas particuliers, liés à des manifestations ou à des conditions météo pluvieuses.

La moyenne de tonte sera de 13 à 15 passages annuels.

- La coupe de l'herbe dans les endroits inaccessibles à la tondeuse (autour des arbres, sous le mobilier ...) se fera au débroussaillieur, type "rotofil". Cette intervention est comprise dans la prestation tonte.
- Les déchets de tonte seront évacués **immédiatement** après la coupe.
- La récupération de divers déchets (papiers, bois mort), le balayage et l'évacuation des feuilles, se feront régulièrement en toutes saisons.

POINT PARTICULIER ZONES 2, 5 ET 9 : ignorer les zones de plantations bulbes et gazon fleuri. Ces zones seront traitées par les services techniques communaux.

**MAINTENIR PROPRES CES ZONES DE TONTES.
ATTENTION RISQUE D'OBTURATION DE LA GRILLE DU FOSSE ZONE 4**

▲ TONTES (feuillet n° 1) : Zones : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 = 51 940 m²

② - Taille, ramassage et évacuation

Feuillets n° 2a et 2b – localisation des essences

L'époque de taille des arbustes sera fonction des espèces. En règle générale : une taille sera réalisée en avril-mai pour les arbustes à floraison printanière et une taille en automne-hiver pour les autres arbustes.

Un désherbage manuel sera effectué au pied des haies taillées ou fleuries en début d'année et renouvelé à chaque repousse de plantes adventices.

Haie de troènes (1, 2, 4, 5, 6, 11)

Deux fois par an : mai et septembre (planning à déterminer avec le responsable des services techniques).

Haie de conifères (2, 11, 12)

Une fois par an

Haie de lauriers (4, 13)

Une fois par an

Haie de charmes (12)

Une fois par an (planning à déterminer avec le responsable des services techniques).

Haie pyracantha (8)

3 fois par an : vacances scolaires (fin d'année, Pâques et fin août)

Haies diverses (2)

Ramassage et évacuation deux fois par an

③ - Massifs

■ Feuille 3 - Zones n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9,10

L'entretien des massifs arbustifs se fera de façon manuelle pour détruire ou limiter la végétation adventice sur le sol.

Zone 4 Square de l'étang - Feuille 5 : entretenir régulièrement les arbustes de façon à éviter le dépassement des branches sur le trottoir, le long de la rue de l'Etoile.

④ - Entretien de la voirie

Feuille n° 4

Tenir les trottoirs et la voirie en situation sécuritaire :

- évacuation régulière des feuilles
- évacuation régulière des glands

⑤ - RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

▶ **DEBROUSSAILLAGE MECANIQUE DES TETES DE FOSSES ET RUISSEAUX – Feuille 5** : Zones 2, 4, 7 et 9

▶ **Feuille n° 6 – Square de l'étang** : laisser s'enherber les allées de liaison, ainsi que l'accès au déversoir. L'entretien se fera à la tondeuse ou au "rotofil", le terrain de boules par une méthode alternative manuelle, thermique ...

Les allées enherbées devront être tenues rases pour les distinguer des zones herbées à proximité.

- ▶ **Zone bi-cross – Feuille 1 :**
 - taille de la haie d'épine sur une face, y compris le ramassage et l'évacuation 1 fois par an
 - taille de la haie de troènes
 - entretien de la haie anti-bruit
 - tonte de la pelouse

Tenir propre d'ensemble de cet espace

- ▶ **Spécificité aux arbres sur l'ensemble des zones du présent contrat :** attacher et tuteurer
- ▶ **Terrains de boules :** aucun produit chimique, notamment celui de l'étang

**TOUS INCIDENTS, REMARQUES OU DIFFICULTES DANS
L'APPLICATION DU CONTRAT DOIVENT ETRE RAPPORTÉS
AU RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE.**

Feuillet n° 1

TONTES

Zones	Situation	Superficie (m ²)
1	Village des audouins et bi-cross	3 967
2	Lot.du landreau, lot.du martinet, la ligne	11 217
4	Lot.des chênes, square de l'étang, chemin de l'étang, passage rue de l'étoile à la rue du chemin vert	5 599
5	tour de l'étang, lot.des hameaux	17 000
6	lot.des moulins	1 680
7	la batisse	7 239
8	lot.de l'étang	682
9	échangeur route de cholet	3 859
10	Rue du Martineau	97
13	Passage rue de l'Ouche du Cormier	600
TOTAL TONTES		51 940

Feuillelet n° 2a

TAILLE DES HAIES

Zones	Situation
1	Bi-cross
2	La ligne, lot. Du Martinet + entrée côté rue des Mauges
4	Square étang, passage rue du chemin vert
5	Tour de l'étang
6	Lot.des moulins
8	Rue du Petit-Anjou
9	Echangeur route de cholet
11	Cimetière, lot. de l'Eglise
12	Terrain de foot (piste athlétisme), parking salles des sports

LOCALISATION DES ESSENCES

		ESSENCES							
Zones	Situation	Thuyas	Cupressus	Haies bocagères	Charme	Laurier	Troène	Pyracantha	Divers
1	Bi-cross						107		
2	Lot. Martinet								48
	La ligne	123	118						
4	Square de l'étang					21	18		
	Passage rue chemin vert						34		
5	L'étang						103		
6	Quartier des Moulins	Rue des Moulins		103			73		
		Chemin des Moulins		125					
		Le long du fossé		140					
8	Rue petit anjou							134	
11	lot.de l'église								
	Passage rue de la fontaine					50			
	cimetière						36		
	M.O.D.	139							
12	terrain foot								
	Modéma	165							
	Piste et triangle				92				
	Foyer	88							
	Vestiaires	47							
	Parking salles de sports Samson	118							
TOTAUX		680	118	368	92	71	371	134	48

Feuillelet n° 3

MASSIFS

Zones	Situation
1	Rue du Bas-St-Léger, village des Audouins, bi-cross
2	Rue des Capucines, lot. du Landreau, lot. du Martinet, chemin du Martinet, square des Landes Sureau
3	Rond-point des Hortensis, passage rue des Lilas, rue de l'Anjou
4	Square étang, impasse des acacias, lot. Des Chênes, Chemin du Chêne Souche, les Rues
5	Tour de l'étang, lot. des Hameaux
6	Lot.des moulins
9	Echangeur route de cholet
10	ZAC du MARTINEAU 1ère tranche
SURFACE TOTALE = 2 130 m²	

Feuillet n° 4

Trottoirs, places de parking et allées de liaison

Zones	Situation
1	Rue du Bas-St-Léger, devant massif, village des Audouins, rue des Audouins
2	Rue des Capucines, square des Paganes, rue du martinet, rue du Bordage Paquereau, allée piétonne du Martinet, square des Landes Sureau, place des Bruyères
3	Rue des Hortensias, rue des Lilas, rue des Glycines, rue des Aubépines, rue des Primevères, rue des Mimosas, place des Violettes, rue de l'Anjou
4	Rue de l'Etoile jusqu'aux Moulins, rue du Chemin vert, impasse de l'Etang, chemin de l'Etang, impasse des Acacias, rue de Acacias, impasse des Chênes, chemin du Chêne souche, chemin des Rues.
5	Rue des Hameaux, allée des Peupliers, allée des Bosquets, allée des Saules, allée des Châtaigners.
6	Allée des Frênes, allée des Tilleuls, allée des Aulnes, allée des Noisetiers, allée des Prunelliers, rue des Merisiers, rue des Moulins.
8	Allée des bois, impasse des bois, rue Cesbron-Lavau, rue du Lac, rue du Petit-anjou.
10	ZAC du MARTINEAU 1
12	Rue de la Vendée (dessus du rond-point compris), depuis l'entrée de la Commune jusqu'à l'entrée parking des salles de sport.
LONGUEUR TOTALE = 11 593 ml	

Feuillet n° 5

TETES DE FOSSÉS ET RUISSEAUX

Zones	Situation	Longueur (ml)
2	Lotissement du Martinet	500
4	Chemin des Chênes (chemin qui conduit au château d'eau)	140
7	La Bâtisse	100
9	L'Echangeur	150
TOTAL		890 ml

Feuillet n° 6

TRAITEMENT NON AUTORISÉ

Zones	Situation	Superficie (m²)
4	Square de l'étang (allées, terrasse et jeu de boules)	570
5	L'étang (allées de circulation)	1 600
TOTAL =		2 170

PARTIE OPTIONNELLE - TRAITEMENTS

Traitement des parties imperméables non traitées citées en préambule : l'entretien sera effectué par une méthode alternative (manuelle, rotofil, thermique, eau chaude, vapeur ...)

N'est pas retenu le traitement thermique à flamme.

On tolèrera une hauteur maximale des mauvaises herbes à 10cm. Au-delà, il conviendra d'appliquer le traitement approprié.